

La vidéoprotection à Saint-Étienne : un maillon du dispositif local

Initié en 2001 avec l'installation de dix-sept caméras numériques mobiles en centre-ville, le système de vidéoprotection de Saint-Étienne a pris de l'ampleur et s'est affirmé comme l'un des dispositifs municipaux de lutte contre la délinquance.

Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne et président de la Communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole depuis 2008, présente ce dispositif liant sentiment de sécurité pour la population, dissuasion et répression.

73 caméras, dont 55 en cœur de ville, tel est l'équipement de vidéoprotection géré par la Ville de Saint-Étienne. Les lieux équipés sont principalement des espaces de passage important ou de rassemblement d'habitants, jeunes ou non, et des lieux (commerces, entreprises, chantiers...) sensibles au risque de vol et d'accident.

Vidéoprotection : bien encadrer la démarche

En termes d'ampleur et de répartition, cet équipement, dont le coût est loin d'être négligeable, est globalement satisfaisant. Pour autant il ne s'agit surtout pas, pour la Ville et ses élus, de considérer la vidéoprotection comme la panacée face aux questions d'insécurité : elle n'est qu'un des maillons de la cohérence à laquelle nous tenons entre prévention, dissuasion et sanction.

L'augmentation du nombre de caméras installées va de pair avec le soutien de la Ville au travail des équipes de prévention spécialisée, et ce par divers canaux : locaux mis à disposition, chantiers de jeunes dans des bâtiments municipaux, aide à des projets culturels... L'une de nos initiatives a également été de mettre en place un comité d'éthique de la vidéoprotection, auquel les citoyens peuvent avoir recours.

Plus précisément, ce dispositif vidéo tient un rôle essentiel sur le plan de la dissuasion et, à un moindre titre, sur le plan de la sanction. En effet, le visionnage en continu est un appui au travail de la police : il permet de repérer chaque année 300 faits environ, suivis d'une intervention des agents de la police nationale ou municipale ; avec l'utilisation par la police, dans certains cas, des enregistrements réalisés, notre dispositif débouche également sur 130 interpellations par an.

Des impacts par nature difficiles à évaluer

Quant à vouloir, ou surtout à pouvoir, évaluer très exactement l'impact de la vidéoprotection, c'est aussi difficile que de prétendre chiffrer les résultats de la présence dans un quartier, sur plusieurs années, des éducateurs de prévention. Il est certain que le nombre de délits a diminué ces dernières années sur le territoire communal – tout en augmentant, nous devons le constater, sur les communes périphériques. Mais il reste impossible, par définition, de mesurer rigoureusement... ce qui ne s'est pas passé. Comment savoir vraiment, vu la causalité multiple et le caractère aléatoire des faits de délinquance, le nombre de troubles à l'ordre public qui seraient survenus en l'absence de vidéoprotection ? Le constat de plus grande sécurité qui est exprimé par beaucoup d'habitants, de commerçants et d'entrepreneurs, lorsqu'ils comparent la situation actuelle, dans les lieux couverts par les caméras, à la situation antérieure, reste pour nous un indicateur de pertinence qui a tout son intérêt.

Dans les années qui viennent, en lien avec la municipalité mais sous la responsabilité de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne, les deux nouveaux pôles d'activité économique, universitaire et culturelle (Manufacture-Plaine Achille et Monthieu-Pont de l'Âne) feront l'objet de nouvelles installations analogues. ■

Maurice Vincent

Impossible de mesurer... ce qui ne s'est pas passé